

Kenya

Environnement opérationnel

Contexte

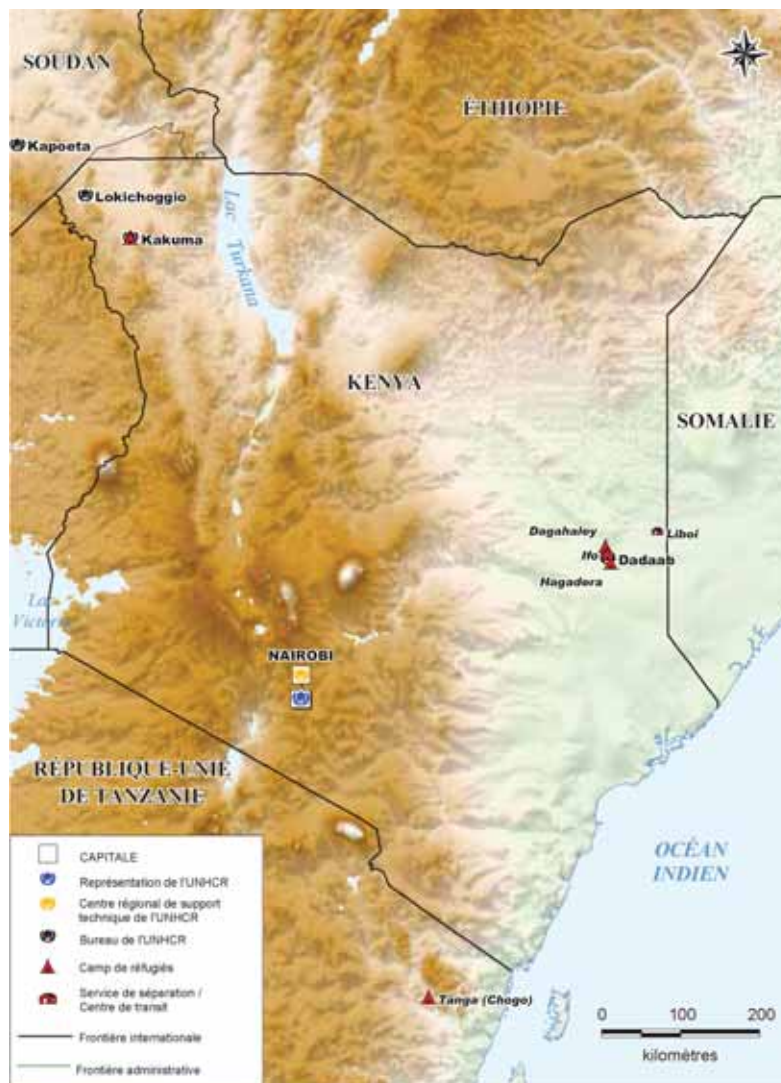
Au nombre des événements importants survenus au Kenya en 2007, citons l'adoption d'une loi sur les réfugiés, un afflux important de réfugiés somaliens, chassés par la reprise des combats au sud et au centre de la Somalie, et la fermeture consécutive de la frontière entre le Kenya et la Somalie, décidée par les autorités kényanes pour des raisons de sécurité. Il est difficile de dire quel sera l'impact des élections générales, prévues pour la fin de l'année 2007, sur le climat politique dans le pays.

Avec la promulgation de la loi sur les réfugiés, le Gouvernement kényan jouera un rôle plus actif dans la gestion des affaires de réfugiés, notamment pour ce qui a trait à l'enregistrement et à la détermination du statut. Dans le même temps, l'UNHCR réorientera son action, se détournant des activités directes de protection et d'assistance en faveur des réfugiés pour assumer une fonction plus consultative. D'ici 2010, le Haut Commissariat devrait être en mesure de se concentrer sur le renforcement des institutions gouvernementales et sur la création de réseaux avec des organisations non gouvernementales, afin de veiller à ce que tous les réfugiés puissent bénéficier d'une aide juridique. À terme, le Gouvernement kényan se chargera intégralement de la gestion des camps de réfugiés implantés à Dadaab et à Kakuma ; cependant, l'UNHCR continuera d'assister les ONG qui travaillent dans les camps.

Bien que la frontière entre le Kenya et la Somalie ait été fermée en janvier 2007, quelque 4 000 réfugiés somaliens sont parvenus à rallier Dadaab entre janvier et août 2007. Cet afflux se poursuivra probablement en 2008. En raison de l'état de surpopulation des camps de Dadaab, les autorités ont décidé que tous les réfugiés somaliens qui arriveraient à Dadaab seraient désormais logés dans les camps de Kakuma. L'UNHCR et ses partenaires devront redoubler d'efforts pour veiller à ce que les transferts se déroulent en bon ordre et sans difficulté.

Besoins

En 2008 et en 2009, le programme de l'UNHCR au Kenya aura besoin de ressources supplémentaires pour remédier à des insuffisances chroniques en matière d'abris et d'aide d'urgence, pour loger les nouveaux arrivants, somaliens pour la plupart, pour combattre la malnutrition et pour remédier à la violence sexuelle et sexiste. La formation des



fonctionnaires à la protection et à la détermination du statut des réfugiés doit également être financée.

Les besoins des demandeurs d'asile somaliens ayant récemment afflué à Djibouti, en Éthiopie, au Kenya et au Yémen, de même que ceux des Somaliens récemment déplacés à l'intérieur de leur pays, sont financés au moyen du Programme supplémentaire pour la situation en Somalie. Le montant total des besoins a été chiffré à 3,5 millions de dollars E.-U. pour le Kenya en 2008 et le budget total de l'Appel supplémentaire pour la situation en Somalie s'élève à 47,8 millions de dollars pour la période juillet 2007-décembre 2008.

Total des besoins

2008 : 44 996 797 dollars E.-U

2009 : 49 153 958 dollars E.-U

(Ces chiffres concernent exclusivement le programme annuel et le programme supplémentaire pour la situation en Somalie. Les besoins financiers relatifs au programme supplémentaire pour le rapatriement au Soudan sont en cours de finalisation.)



UNHCR/A. Webster

Cours de couture dans le centre de formation de la Fédération luthérienne mondiale et de l'UNHCR

Objectifs principaux

Au Kenya, l'UNHCR s'efforcera de rechercher des solutions durables à la situation des réfugiés moyennant :

- une stratégie de rapatriement librement consenti et massif, orientée suivant trois axes, à savoir les rapatriements organisés, les rapatriements facilités et les rapatriements spontanés ;
- des rapatriements limités et ciblés en Somalie et dans la région des Grands Lacs ;
- la réinstallation d'individus et de groupes ayant des besoins de protection particuliers ;

De plus, l'UNHCR entend :

- Appuyer des activités visant à renforcer les moyens d'existence et l'autosuffisance des femmes et des jeunes, et à préparer les réfugiés au retour et à la réintégration dans leur pays.
- Rationaliser les structures et les services dans les camps de Kakuma après le rapatriement librement consenti des réfugiés soudanais, en tenant compte des besoins supplémentaires suscités par le transfert des réfugiés somaliens précédemment accueillis dans les camps surpeuplés de Dadaab.

- Aider les autorités nationales à renforcer leurs capacités à gérer les affaires en rapport avec les demandeurs d'asile et les réfugiés.
- Renforcer les partenariats avec le Gouvernement, les partenaires d'exécution, les donateurs et les autres institutions des Nations Unies.

Cibles prioritaires en 2008 et en 2009

- L'assistance de l'UNHCR permet au Gouvernement kényan d'appliquer la loi sur les réfugiés avec efficacité. Le processus débutera en 2008 et s'achèvera d'ici à la fin de l'année 2009.
- Tous les nouveaux arrivants sont filtrés et enregistrés dans un délai de deux semaines après leur arrivée.
- En 2008, le délai requis pour la détermination du statut de réfugié est ramené de six à trois mois.
- Les réfugiés ont accès à la justice grâce à des tribunaux itinérants.
- Tous les réfugiés reçoivent une ration alimentaire de 2 100 kcal par jour en 2008 et en 2009.
- En 2008, le taux de malnutrition aiguë est ramené de 22 à 12 pour cent chez les réfugiés somaliens accueillis à Dadaab, et passe de 15, 9 à 8 pour cent chez les réfugiés soudanais logés à Kakuma. En 2009, la nutrition des réfugiés s'améliore encore.
- Tous les jeunes réfugiés et les groupes à risque reçoivent des informations sur la prévention et le traitement du VIH et du SIDA.
- Le taux de scolarisation et d'assiduité des filles passe de 30 pour cent à 50 pour cent en 2008, puis à 70 pour cent en 2009.
- En 2008, tous les réfugiés qui s'inscrivent en vue de leur rapatriement librement consenti reçoivent des informations qui leur permettent de prendre une décision en connaissance de cause quant à leur retour. Les populations réfugiées demeurées à Kakuma reçoivent un nombre suffisant d'informations avant de regagner le Sud-Soudan en 2009.

Chiffres prévisionnels

Type de population	Origine	Janvier 2008		Déc. 2008 - Janv. 2009		Décembre 2009	
		Total dans le pays	Nb pers. assistées par l'UNHCR	Total dans le pays	Nb pers. assistées par l'UNHCR	Total dans le pays	Nb pers. assistées par l'UNHCR
Réfugiés	Somalie	197 570	197 570	204 570	204 570	201 570	201 570
	Soudan	50 130	50 130	30 130	30 130	9 430	9 430
	Éthiopie	16 040	16 040	16 040	16 040	15 920	15 920
	Pays divers	9 660	9 660	9 810	9 810	9 950	9 950
	Éthiopie	2 000	2 000	1 000	1 000	1 000	1 000
Demandeurs d'asile	Somalie	2 000	2 000	1 000	1 000	1 000	1 000
	Pays divers	400	400	500	500	500	500
Apatrides		100 000	100 000	80 000	80 000	60 000	60 000
Total		377 800	377 800	343 410	343 410	299 370	299 370

Stratégie et activités

Réfugiés somaliens

Le nombre de réfugiés somaliens hébergés à Dadaab a fortement augmenté en 2006 et au début de l'année 2007, les affrontements entre les troupes du Gouvernement fédéral de transition et de l'Union des tribunaux islamiques ayant provoqué la fuite de 40 000 personnes. En août 2007, les trois camps de Dadaab accueillent au total quelque 177 000 réfugiés, originaires pour la plupart du sud et du centre de la Somalie. Compte tenu de la situation en Somalie – et des possibilités extrêmement limitées qui s'offrent aux Somaliens en matière de rapatriement librement consenti ou d'intégration sur place au Kenya – la recherche de solutions durables en 2008 et en 2009 sera axée sur la réinstallation.

Réfugiés soudanais

Selon nos estimations, jusqu'à 20 000 réfugiés soudanais regagneront leur pays de leur plein gré en 2008 et 20 000 de leurs compatriotes les imiteront en 2009. Le programme de rapatriement librement consenti s'adresse principalement à la population réfugiée de Kakuma mais les réfugiés soudanais accueillis dans des camps à Dadaab et à Nairobi bénéficieront également d'une aide au rapatriement. L'on suppose que la plupart d'entre eux seront également désireux de regagner leur pays en 2008 et en 2009. Dans ses efforts pour stabiliser le Sud-Soudan et en réhabiliter les infrastructures essentielles, la communauté internationale devrait appuyer le retour des réfugiés.

Réfugiés urbains

La délégation de l'UNHCR au Kenya entend protéger les réfugiés et les demandeurs d'asile d'autres nationalités, qui sont principalement originaires de l'Éthiopie, de la région des Grands Lacs et de l'Ouganda. Les réseaux de protection formés avec des ONG permettront d'améliorer l'aide juridique offerte à ce groupe. Des groupes communautaires bénéficieront d'une aide pour mener des activités de sensibilisation à la violence sexuelle et sexiste, pour accroître les taux de scolarisation et pour améliorer la protection de l'enfance. À mesure que le Gouvernement assumera davantage de responsabilités dans la protection des réfugiés, l'UNHCR s'attachera, en étroite coopération avec les autorités nationales, à faciliter l'accès des réfugiés au marché de l'emploi via la délivrance de permis de travail, ainsi qu'aux services publics dans le domaine de la santé et de l'enseignement.

Apatrides

Les descendants nubiens des Soudanais enrôlés de force dans la *King's African Rifles Army* (armée coloniale britannique) au début du XIXe siècle font partie d'un groupe minoritaire au Kenya et sont particulièrement vulnérables car bon nombre d'entre eux ne sont pas considérés comme des citoyens kényans. Ce groupe pourrait compter jusqu'à 100 000 personnes, dispersées dans des zones essentiellement urbaines et en particulier dans le secteur de Kibera à Nairobi. Conformément à la conclusion du Comité

exécutif sur l'identification, la prévention et la réduction des cas d'apatridie ainsi que la protection des apatrides, l'UNHCR prendra des dispositions pour sensibiliser les autorités kényanes à la situation difficile de certains segments de la population nubienne et cherchera à contribuer à l'amélioration de leur statut juridique.

Contraintes

Il semble peu probable que de nombreux Somaliens soient en mesure de regagner leur pays en raison de l'insécurité qui sévit dans la capitale, Mogadiscio, et des violences sporadiques qui troublent la plupart des secteurs situés au centre et au sud de la Somalie. Le gouvernement de transition, qui a été réinstallé à Mogadiscio après l'expulsion des milices des Tribunaux islamiques au début de l'année 2007, ne jouit pas de l'autorité nécessaire pour ramener la stabilité économique et sociale. Les troubles ambiants, associés à la destruction quasi-totale des infrastructures les plus indispensables, empêcheront des mouvements de rapatriement à grande échelle en 2008. Selon nos prévisions, le nombre de Somaliens qui prendront le chemin du retour en 2009 n'excédera pas les 5 000.

Du fait de l'analphabétisme et de certaines pratiques traditionnelles, qui exposent la population réfugiée à des risques sanitaires, il sera nécessaire d'entreprendre des campagnes pour prévenir les maladies contagieuses ainsi que le VIH et le SIDA.

Organisation et mise en œuvre

Présence de l'UNHCR

	2008	2009
Nombre de bureaux	4	4
Effectif total	240	240
Fonctionnaires internationaux	31	31
Collaborateurs nationaux	195	195
JEA	4	4
VNU	10	10

Coordination

Le Haut Commissariat s'emploiera, de concert avec le Gouvernement kényan, à protéger et à aider les réfugiés et les demandeurs d'asile. Il offrira des formations et des conseils techniques au Département des affaires de réfugiés, à la police, à la magistrature et aux fonctionnaires des services locaux d'immigration concernés par les questions de réfugiés.

En 2007, à la suite de l'expansion du programme de l'UNHCR à Dadaab, les structures de gestion et la stratégie de mise en œuvre ont été revues afin d'améliorer les interventions en cas d'urgence. Les nouvelles ONG qui ont été associées au programme continueront à assurer leurs services en 2008.

L'UNHCR fait partie de l'Équipe des Nations Unies au Kenya et participe à des activités communes de planification et de mobilisation de fonds. Les partenariats qui unissent depuis longtemps le Haut Commissariat au PAM, à l'UNICEF et au FNUAP ont été renforcés par les interventions conjointement menées pour faire face aux situations d'urgence survenues à Dadaab en 2006 et en 2007. L'UNHCR maintient des liens avec le BSP/ONU afin de remédier à certaines lacunes en matière de ressources humaines.

Partenaires

Partenaires d'exécution

Organismes gouvernementaux : Département des affaires de réfugiés.

ONG : CARE Canada, Comité international de secours, Conseil norvégien pour les réfugiés, Fédération luthérienne mondiale, Film Aid International, Handicap International, Société kényane de la Croix-Rouge, National Council of Churches of Kenya, Save the Children Fund.

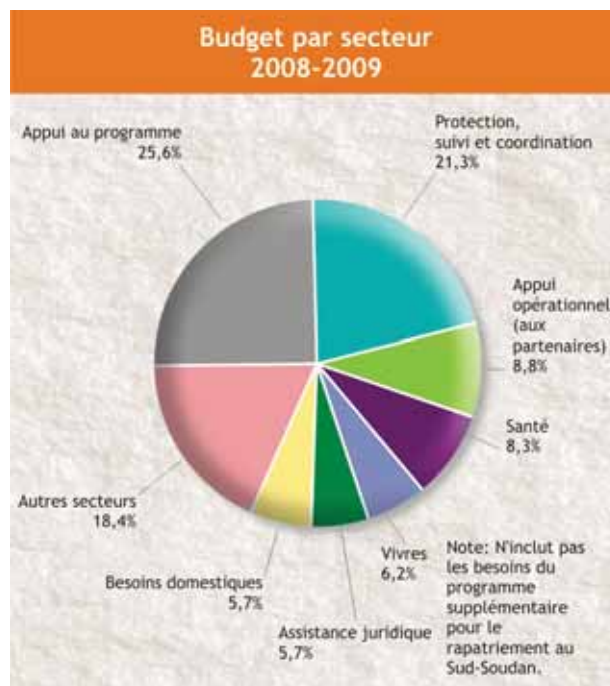
Autres : Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit, BSP/ONU, OIM.

Partenaires opérationnels

Organismes gouvernementaux : Ministère de l'Éducation, ministère de l'Immigration et du Recensement des personnes, ministère de l'Intérieur, ministère de la Santé.

ONG : Action contre la faim, Médecins Sans Frontières, Salésiens de Don Bosco au Kenya, Service jésuite des réfugiés.

Autres : FNUAP, OMS, PAM, UNICEF, VNU.



Budget (dollars E.-U.)

Activités et services	2007			2008			2009
	Budget-programme annuel	Budget-programme supplémentaire	Total	Budget-programme annuel	Budget-programme supplémentaire	Total	Budget-programme annuel
Protection, suivi et coordination	8 143 030	319 651	8 462 681	9 266 835	111 500	9 378 335	10 711 717
Abris et infrastructures	294 799	676 423	971 222	1 105 818	350 000	1 455 818	1 043 424
Activités génératrices de revenus	16 106	0	16 106	27 170	0	27 170	35 720
Appui opérationnel (aux partenaires)	3 934 881	602 400	4 537 281	4 084 403	347 000	4 431 403	3 886 537
Assainissement	336 250	173 031	509 281	707 672	169 000	876 672	678 374
Assistance juridique	1 276 391	360 000	1 636 391	2 683 250	148 000	2 831 250	2 523 509
Besoins domestiques	1 064 050	227 928	1 291 978	2 518 429	432 000	2 950 429	2 382 491
Eau	762 783	50 640	813 423	1 235 077	306 000	1 541 077	1 143 819
Éducation	2 038 276	0	2 038 276	2 173 400	266 000	2 439 400	2 045 761
Production vivrière	0	0	0	6 864	20 000	26 864	5 070
Santé	3 130 592	92 705	3 223 297	3 264 754	597 000	3 861 754	3 977 787
Services communautaires	775 739	37 818	813 557	1 415 691	143 000	1 558 691	1 390 235
Sylviculture	127 755	0	127 755	274 713	0	274 713	273 660
Transport et logistique	1 000 638	2 935 000	3 935 638	1 158 032	343 000	1 501 032	979 134
Vivres	884 856	166 301	1 051 157	2 798 465	284 000	3 082 465	2 771 080
Total des opérations	23 786 146	5 641 897	29 428 043	32 720 574	3 516 500	36 237 074	33 848 317
Appui au programme ¹	8 552 620	318 657	8 871 277	8 759 723	0	8 759 723	15 305 642
Total	32 338 766	5 960 554	38 299 320	41 480 297	3 516 500	44 996 797	49 153 958

¹ Inclut le Centre d'appui régional à Nairobi.

Note: Le Budget-programme supplémentaire n'inclut pas un prélèvement de sept pour cent opéré sur les contributions afin de couvrir les dépenses d'appui indirectes de l'UNHCR.